

54, Cité Lobatt Fall BP 958 RP Dakar/Sénégal -Tél.: 221 33 854 98 13  
[contact@adepa.wadaf.org](mailto:contact@adepa.wadaf.org) [cbakundakwita@yahoo.fr](mailto:cbakundakwita@yahoo.fr) [www.adepa-wadaf.org](http://www.adepa-wadaf.org)

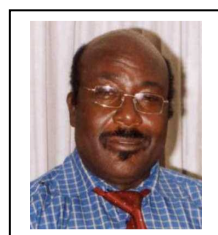
# ADEPA INFOS

N° 11, Février 2008.

## Editorial

### UNE PAUVRETE ENTRETENUE ?

Chers lecteurs,



C'est dans la catégorie des pêcheurs artisans qu'on trouve les personnes les plus pauvres en Afrique de l'Ouest, dit-on. Et cela semble se vérifier. Pourquoi ? J'ai essayé de réfléchir à la question mais je ne trouve pas d'explications

plausibles. Je fais une hypothèse simpliste. Un pêcheur qui gagne 10 000 FCFA par jour -ce n'est exagéré- totalise un gain de 300 000 FCFA par mois. Trois cent mille francs ? C'est un salaire considérable dans la fonction publique. Peu de moniteurs de l'école primaire et d'enseignants de l'école secondaire en gagnent autant. Pourquoi donc, avec un revenu relativement élevé, les pêcheurs artisans restent-ils pauvres ? Je hasarde trois réponses, à discuter. La première, à mon avis, est **la vie au jour le jour** que mènent les pêcheurs artisans. Quand ils reçoivent le prix de leurs prises quotidiennes, ils le dépensent tout de suite avec cette idée en tête : j'en aurai autant sinon plus demain. Pourtant, on ne peut pas sortir de la pauvreté sans épargner. Toute possibilité d'investissement, quel qu'il soit (nouvelle pirogue, moteur hors bord, maison d'habitation, scolarisation des enfants, etc.) est liée à une épargne. Tout accès au crédit, quel qu'il soit, est lié à un apport propre. La deuxième réponse est **le faible niveau d'instruction** de beaucoup de pêcheurs artisans. L'ambition et l'émulation pour les conditions de vie meilleures se remarquent le plus souvent chez les personnes instruites ayant de « modèle » à imiter. Le pêcheur artisan confiné dans son coin restera le « modèle » pour son fils qui aura peu de chances de faire mieux. Au contraire, le fils du pêcheur qui, comme quiconque d'autre, réussira à s'instruire,

changera de métier ou innovera dans ce qu'il fait. La troisième réponse est que la mer est devenu **le refuge des laissés pour compte**. Quand on n'a plus rien à faire, quand on ne sait rien faire, quand on a plus rien, on devient pêcheur. La pêche est donc devenue l'exutoire de la pauvreté. Paradoxalement, la pêche est aussi le lieu d'investissements sans trop de contraintes pour ceux qui ont des moyens sans beaucoup d'imagination. Je garde en mémoire cette remarque amusante mais très profonde d'un professionnel de la pêche artisanale : « **en Afrique de l'Ouest, le ministre pêche, le fonctionnaire pêche, le commerçant pêche, le producteur agricole pêche, et, enfin, le pêcheur artisan essaie de les imiter!** ». Dans le prochain numéro, nous verrons ensemble comment sortir de ce carcan de la pauvreté programmée. Vous avez aussi vos idées là-dessus. Exprimez les.

Lucien DEHY,  
Président de l'ADEPA

## Sommaire

	Pages
<b>Editorial :</b>	
- <b>Une pauvreté entretenue.</b>	<b>1</b>
<b>Chez les OP :</b>	
- <b>Cause commune pour les OP du Sénégal et de la Mauritanie.</b>	<b>2</b>
- <b>Paradoxe à Mballing.</b>	<b>2</b>
<b>Sujet de réflexion :</b>	
- <b>Les APE, plusieurs paramètres entrent en jeu.</b>	<b>3</b>
<b>Humour :</b>	
- <b>Géniaux, les enfants !</b>	<b>5</b>

# Chez les OP

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PÊCHE ARTISANALE DE LA MAURITANIE ET DU SENEGAL FONT CAUSE COMMUNE<sup>1</sup>

*Les 6, 7 et 8 janvier 2008, les organisations professionnelles de la pêche artisanale de Mauritanie et du Sénégal, la FNP (Fédération Nationale des Pêches) et le CONIPAS (Conseil National Interprofessionnel de la pêche artisanale sénégalaise), se sont rencontrés à Nouakchott. L'enjeu était la mise en place d'un partenariat entre professionnels de la pêche artisanale des deux pays. Les participants ont examiné le protocole d'application de l'accord en matière de pêche et d'aquaculture existant entre la Mauritanie et le Sénégal, afin de le rendre opérationnel. Pour rappel, cet accord, qui permet notamment à 270 pirogues de pêche artisanale sénégalaise de pêcher des petits pélagiques dans les eaux mauritaniennes, sera renégocié en février 2008. Au terme de cette rencontre, les participants ont décidé de créer une commission mixte des organisations professionnelles de la pêche artisanale de Mauritanie et du Sénégal, dont le rôle sera, notamment, d'assurer le suivi du protocole d'accord de pêche entre les deux pays, d'informer et de sensibiliser les professionnels sur le contenu du protocole, de défendre les intérêts des professionnels et de proposer des solutions aux problèmes rencontrés.*

Nous ajoutons qu'en marge de leurs travaux, ces professionnels se sont entretenus avec le Ministre et le Directeur Général des Pêches en Mauritanie ainsi qu'avec l'Ambassadeur du Sénégal dans ce pays. Par la suite, le 19 février 2008, les professionnels du CONIPAS se sont entretenus avec le Ministre de l'Economie Maritime du Sénégal pour lui rendre compte des résultats de la rencontre avec leurs homologues mauritaniens.

En dehors d'une démarche purement protocolaire, nous pensons que ces rencontres avec les hautes autorités politiques et administratives augurent la reconnaissance du rôle de plus en plus important que doivent jouer les organisations professionnelles dans la cogestion des ressources halieutiques aux niveaux nationale et régionale. Avec cette concertation entre les OP de pays différents et ces rencontres avec les hautes autorités, nous voyons se concrétiser, lentement mais sûrement, la

---

<sup>1</sup> Le titre et la partie en italique en début de ce texte ont été tirés des « Actualités » hebdomadaires de pêche publiées sur Internet par le « Collectif Pêche & Développement ».

vision de l'ADEPA : « Les professionnels de la pêche artisanale sont capables de prendre en mains leur destin et défendre leurs intérêts. Ils bénéficient de la considération qui leur est due afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans les politiques nationales de développement, les débats publics de la société civile et sur les scènes politiques nationales et internationales ». C'est dans cette perspective qu'est né, avec l'appui de l'ADEPA, le Forum permanent des acteurs professionnels de la pêche en Afrique de l'Ouest dont le CONIPAS et la FNP sont respectivement les têtes de file au Sénégal et en Mauritanie.

Merci à la Coalition pour les Accords de Pêche Equitables (CAPE) de soutenir et de renforcer cette dynamique.

**Charles BAKUNDAKWITA.-**

### PARADOXE A MBALLING.

Mballing est une aire de transformation des produits de la pêche à trois kilomètres du port de pêche de Mbour au Sénégal. L'endroit est spacieux, deux hectares environ. Une barrière en empêche l'accès. L'entrée de voiture est payante, cent francs cfa. Après le temps de pluies, la friche a failli tout engloutir. Avec l'arrivée de la saison sèche il a fallu re-défricher à coups de feu de brousse !



Les femmes transforment leurs produits à même le sol. Les cuves de lavage et de fermentation sont creusées et construites dans la terre. L'Etat sénégalais a voulu moderniser les lieux. Il y a construit des hangars de transformation, des fours de fumage et des claies de séchage modernes. Les installations sont flambants neufs, en béton et tôle ondulée. Les planchers sont lissés au ciment. La modernité dans son sens propre ! Attention, la description n'est pas finie. Les cuves de lavage sont aménagées dans les hangars mais les robinets sont désespérément secs.



A côté de ces joyaux, les femmes continuent à traiter leurs produits à même le sol et de les laver dans les eaux sales des cuves aux

bordures érodées par le sel. Je pose la question : « pourquoi vous n'utilisez pas ces hangars modernes aménagés pour vous ? ». La personne me regarde un peu de travers. J'ai l'impression qu'à ses yeux je suis le demeuré du village. La réponse est sans appel : « que feras-tu de la puanteur dans ces hangars sans eaux d'évacuation ? ». Je réalise la bêtise de ma question. J'essaie de me rattraper : « finalement que faut-il faire ? ». Bonne question, me dit la personne sans me regarder. « Tu devrais la poser à ceux qui ont construit ces hangars qui ne servent à rien ». Je lève le change : « vous ne pouvez pas dire qu'ils ne servent à rien, ils servent de dortoirs aux transporteurs fatigués ». Il y avait, en effet, un homme qui profitait de l'ombre d'un hangar et dormait paisiblement sur la table en ciment qui aurait du servir à la transformation du poisson. Nous éclatons tous de rire. Happy end, en effet, mieux vaut en rire.



Charles BAKUNDAKWITA,  
18 janvier 2008.

## Sujet de réflexion

### LES APE, PLUSIEURS PARAMETRES ENTRENT EN JEU.

Nous poursuivons notre réflexion sur les accords de partenariat économique (APE). Après les interviews de Messieurs Gaoussou GUEYE (CONIPAS) et Lionel KINADJAN (Conseiller Technique au Ministère de l'Economie Maritime au Sénégal), nous publions un interview de Monsieur Baye Mbaye DIAGNE, Chef de Division Promotion et Valorisation des Produits à la Direction des Industries de Transformation des Produits de la Pêche au Sénégal. Monsieur DIAGNE nous donne les prédispositions des APE qui font peur aux professionnels de la pêche, il nous parle de la nécessité de réguler l'accès à la ressource et des efforts entrepris par l'Administration sénégalaise et les organisations professionnelles dans ce sens. Interview.

**Charles BAKUNDAKWITA (CB).** - *Au Sénégal, les pêcheurs artisans sont contre les accords de partenariat économique (APE) sans trop savoir expliquer en quoi ces accords nuiront à leurs*

### *métiers. Pouvez-vous nous dire quel sera l'impact direct et collatéral des APE sur la pêche artisanale ?*



**Monsieur Baye Mbaye DIAGNE (BMD).** - Je voudrais tout d'abord faire un bref rappel historique en revenant sur les relations économiques entre l'Union européenne (UE) et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du

Pacifique (ACP), qui remontent à la période des indépendances des anciennes colonies des puissances européennes, avec la conclusion à Yaoundé de la première convention UE-ACP. C'est par la suite, que se sont succédés les accords suivants, tels que la seconde convention de Yaoundé, les cinq conventions de Lomé, et enfin, les Accords de Cotonou.

A l'expiration du volet commercial des derniers Accords au 31 janvier 2007 et pour des raisons relatives à leur mise en conformité aux règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) régissant le commerce mondial sur la base de règles visant l'équité et la transparence, les six régions partenaires à l'UE au titre du groupe des pays ACP et dont l'Afrique en compte quatre, se sont placés sous les dispositions relatives à l'Initiative européenne « Tous sauf les armes » (TSA) pour les Pays les Moins avancés (PMA), et aux mécanismes du Système généralisé de Préférences (SGP) approuvés par la CNUCED, pour les autres pays.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que la Côte d'Ivoire et le Ghana, deux des quatre pays non PMA de la région Ouest africaine, ont récemment paraphés des accords intérimaires avec l'Union européenne, afin d'éviter d'être défavorisés sur leurs exportations de conserves de thon et d'autres préparations de poisson, de crevettes congelées, de cacao et de banane, notamment, vers le marché européen.

Au demeurant, il est utile de noter que les Accords de Cotonou préservant les acquis de Lomé et favorables aux ACP, permettaient un accès libre au marché européen par les produits des pays ACP, en franchise de droits de douane et de quota, sous un régime préférentiel sans réciprocité en contrepartie. Il en est de même en ce qui concerne l'initiative TSA aux PMA, par ailleurs soumise à des règles d'origine moins favorables que celles de Cotonou, au même titre que le SGP.

En outre, ces privilèges accordés par l'Europe et qui s'inscrivaient dans une logique visant la mise en relief des aspects liés au développement économique, sont en porte à faux avec certaines règles de l'OMC telles que la clause de la Nation la Plus favorisée et le principe du Traitement national.

Ainsi, les Accords de Partenariat Economique (APE) dont la négociation n'est pas achevée, intègrent le principe de la réciprocité tout en inscrivant au chapitre des mesures

d'accompagnement de l'ouverture des marchés, un appui au développement.

Les APE s'articulent essentiellement sur des thèmes visant l'amélioration de l'intégration régionale et l'amélioration de la compétitivité de l'économie de la région. Elles devront donc se conformer à la Stratégie régionale de Réduction de la Pauvreté de la CEDEAO, au Programme économique Régional de l'UEMOA et aux politiques sectorielles régionales.

En ce qui concerne le secteur de la pêche au Sénégal, il faut noter que les produits halieutiques bénéficiaient à leur accès au marché européen, dans le cadre des Accords de Lomé, d'une « marge préférentielle » de l'ordre de 14%, taux moyen des droits appliqués aux produits originaires des zones hors ACP (le taux maximum des droits de douane pour les produits halieutiques étant de 24%). Cette marge artificielle ne représentait donc pas un effort de compétitivité de la part du producteur.

Avec la conclusion des APE sous sa forme rejetée et le démantèlement tarifaire prévu à l'horizon 2020 avec une Union douanière réalisée au sein de la CEDEAO, le secteur de la pêche au Sénégal serait affecté à plus d'un titre, compte- tenu d'un certain nombre de facteurs directs ou indirects.

En effet, il faut souligner que la pêche est une activité extravertie. Les produits exportés proviennent à plus de 70% des captures de la flottille artisanale. A cet égard, la pêche artisanale est intimement liée à la pêche industrielle. De plus le matériel utilisé est pour l'essentiel exonéré de droits de port au même titre que la pêche industrielle, constituée exclusivement d'établissements bénéficiant du régime fiscal de l'Entreprise franche d'exportation ou de Point franc.

Du point de vue fiscal donc, le désarmement prévu n'impacte pas positivement sur la rentabilité des établissements et des unités de production artisanales.

Par contre, l'industrie halieutique qui exporte plus de 60% de sa production vers l'Union européenne, se verrait menacée par les compétiteurs de pays plus « performants », plus compétitifs, mieux à niveau et qui bénéficieraient d'intrants à la production à des coûts amoindris par les effets de la réciprocité et de la libéralisation des échanges mondiaux.

N'oublions également pas que les pays du Maghreb qui ont des économies en progression, ainsi que les pays du Sud- Est asiatique qui sont des références en matière de compétitivité, ne sont pas parties à ces Accords et donc, verraient leurs exportations dopées au détriment des pays de la CEDEAO. Il en serait de même pour la majeure partie des états dont la monnaie est arrimée au dollar américain, qui, depuis quelques années, est volontairement déprécié face à l'euro.

Sans compter enfin l'impact du renforcement de l'intégration régionale au sein de la CEDEAO qui permettrait à des pays de la zone d'accroître l'approvisionnement du marché sénégalais en espèces pélagiques, avec toutes les conséquences macroéconomiques que cette situation revêt.

Cependant, il faut noter que le secteur privé national estime que le manque de visibilité des impacts positifs et négatifs des APE sur le système productif et l'emploi, d'une part, et le niveau insuffisant d'exécution des travaux préalables à la signature des Accords, d'autre part, sont de bonnes raisons de reporter l'échéance du 31 décembre 2007, afin de ne pas fragiliser davantage le tissu économique national.

**CB : - Que répondez-vous à ceux qui pensent que le grand danger pour la pêche est plus l'accès à la ressource non régulée plutôt que les APE ?**

BMD : - Je garde à l'esprit que les APE constituent une série de principes, de règles et d'engagements de la part des régions, parties aux négociations, en vue de définir un cadre de coopération entre des partenaires qui ont un compagnonnage privilégié qui dure déjà depuis un certain nombre de décennies, et qui se contraignent aujourd'hui à cadrer leurs relations commerciales et économiques à des règles mondiales plus récentes.

Même s'il est vrai que les intérêts ne sont pas toujours convergents au sein des états d'une même région et entre les parties de façon plus globale, j'estime qu'il s'agira, tout au plus, de convenir d'un arrangement convenable dans des délais raisonnables. Cela pourra se faire.

Par contre, l'accès à la ressource non régulée est une calamité et un désastre pour les communautés contemporaines, mais surtout, pour les générations futures, en cela que les ressources halieutiques, depuis la préhistoire, ont toujours été une manne providentielle tarissable. Nos aïeux ne vivaient-ils pas de pêche, de chasse et de cueillette ?

Ceci pour dire que la gestion durable de la ressource est d'une importance capitale pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la paix sociale dans nos nations. Je vous rappelle qu'un kilo de thiof (mérour) a autant de valeur que 30 kg de pétrole brut (coté à 100 dollars) et par conséquent, on pourrait échanger 3 barils de pétrole brut avec une pièce de thiof de 15 kg dans un système de troc. Ce n'est pas pour rien que l'on parle de « l'or bleu ».

Je suis donc tout à fait d'accord avec ceux qui pensent que le grand danger pour la pêche se situe plus au niveau d'une gestion non durable des ressources, plutôt que sur les Accords économiques qui seront conclus avec l'Union européenne au terme des négociations.

Cependant, il faut simplement ajouter qu'un secteur de l'économie ne peut pas être apprécié isolément, lorsqu'il

s'agit de mesurer l'impact d'une mutation importante de l'environnement économique et des règles commerciales régissant les échanges. Il y a forcément une interdépendance et une interaction dans les effets induits, directs ou indirects, à court ou à moyen terme.

Il faut donc se placer dans une perspective de logique transversale dans l'analyse que l'on fait d'une telle situation. Il s'agit, dans le cas d'espèces, de faire de la prospective, des projections économiques et d'envisager des scénarii probables.

**CB : - Quelles mesures faut-il prendre pour arrêter la mort annoncée de la poule aux œufs d'or ?**

BMD : - La réelle prise de conscience par l'Etat et ses partenaires du secteur, est déjà un signal fort indiquant la volonté politique de redresser la pêche. Le diagnostic est dressé, les mesures correctrices décrites et la politique sectorielle élaborée.

Pour « arrêter la mort de la poule aux œufs d'or », il faut certainement que les pouvoirs publics mettent en œuvre les différents programmes envisagés, dont certains ont déjà été entamés.

Ainsi, la restauration de l'habitat marin, la mise en application stricte de la réglementation, l'accroissement de la surveillance côtière, le retrait et la reconversion d'unités de production en faveur de l'apaisement de la pression sur la ressource, ainsi que la généralisation des repos biologiques, font partie du chapelet des mesures pertinentes identifiés de façon consensuelle et qui mériteraient d'être mises en œuvre avec la plus grande célérité.

Cependant, il ne faut surtout pas occulter les dimensions sociologiques et culturelles qui caractérisent ce secteur. Les mesures d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques définies demandent la mobilisation de ressources financières considérables et un dialogue permanent avec les communautés d'acteurs.

A cet effet, les arbitrages qui seront fait dans l'allocation des ressources budgétaires et la mobilisation des ressources extrabudgétaires devront tenir compte de la rentabilité économique du secteur d'une part, mais également des priorités macroéconomiques de l'Etat.

**CB : - Comment expliquer que peu de choses sont faites dans ce sens par l'administration et par les organisations professionnelles de la pêche ?**

BMD : - Ecoutez, je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que l'administration et les organisations professionnelles ont fourni peu d'effort dans la gestion durable de la ressource.

J'en veux pour preuve les nombreux efforts consentis par l'Etat qui a à élaborer une Lettre de Politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture, en mettant en avant un certain nombre d'ajustements sectoriels visant

notamment la gestion durable des ressources, l'aménagement des pêcheries et la promotion de l'aquaculture.

Toujours dans cet ordre d'idée, je suis convaincu que le gel de l'octroi des licences de pêches démersales, l'immatriculation des pirogues et l'audit du pavillon national, ainsi que l'instauration d'un Permis de pêche au niveau de la pêche artisanale, entre autres initiatives publiques partagées avec les professions concernées, permettront une mise en œuvre dans des conditions optimales, du Programme d'ajustement des capacités de pêches maritimes envisagé sur financement de la Banque africaine de Développement.

J'ajoute que depuis les concertations nationales sur la pêche tenues en 2000 sur l'initiative du Département des Pêches, il y a eu une série de rencontres avec les organisations professionnelles du secteur, qui ont permis l'élaboration de politiques sectorielles pertinentes et cohérentes.

Maintenant, il s'agira pour tous les partenaires, de relever le défi de la mise en œuvre, qui demandera beaucoup de sacrifices, d'opiniâtreté et de responsabilité de part et d'autre.

Enfin, vous conviendrez certainement avec moi que quelle que soit l'urgence induite par l'acuité des problèmes posés au niveau de la crise constatée dans certains segments du secteur de la pêche au Sénégal, les ajustements préconisés relèvent d'un processus de longue haleine et irréversible.

Propos recueillis par Charles BAKUNDAKWITA,  
126 février 2008.



**GENIAUX, LES ENFANTS !**

Bien malin celui qui aura des réponses aux questions de ce garçon :

- *POURQUOI il y a un stationnement pour handicapés en face des patinoires ?*
- *POURQUOI est-ce qu'on lave nos serviettes de bain ; est-ce qu'on n'est pas sensés être propres quand on s'essuie avec ?*
- *Comment les panneaux « DÉFENSE DE MARCHER SUR LA PELOUSE » arrivent-ils au milieu de celles-ci ?*
- *POURQUOI les établissements ouverts 24 heures sur 24 ont-ils des serrures et des verrous ?*